

L'autre question, monsieur le président, est celle des présences à la Chambre. Je crains—et sans doute ne suis-je pas le seul—que nous ne soyons pas très nombreux, de six heures à huit heures. Il se peut fort bien qu'il nous faille ajourner, faute de quorum, au cours de cette période. Aux comités où j'ai assisté, je n'ai pas remarqué une prédominance de députés ministériels, et souvent si le quorum n'a pas été atteint plus tôt, c'est que le gouvernement n'avait pu fournir son contingent des membres du comité. Je suppose qu'il en sera de même à la Chambre et le gouvernement aura beaucoup de mal à persuader les députés d'y être assidus.

J'aimerais signaler une autre question qui n'a pas été soulevée, le rôle de l'opposition officielle. A mon sens, le nouveau leader de l'opposition à la Chambre ne saurait être disculpé de tout blâme en ce qui concerne certaines décisions prises à l'égard de ces rapports fort compliqués concernant le Règlement. Il me semble—et je suis peut-être injuste envers lui—que la plupart de ces changements ont été apportés en vertu d'accords intervenus entre les deux grands partis de cette Chambre dans le but bien précis d'essayer, chaque fois que le Règlement le permettra, de rétablir le régime des deux partis. Je ne me préoccupe pas d'une façon spéciale du fait que les membres de son parti ne sont pas moins désireux d'avoir du temps pour le dîner que la plupart des autres députés. A mon sens, ils ne sont pas tout à fait dans la même position que les députés ministériels.

M. Moreau: Monsieur le président, puis-je poser une question à l'honorable député?

M. Peters: Bien sûr!

M. Moreau: Je me demande si l'honorable député connaît les données statistiques de l'assiduité au comité. J'ai écrit à l'Orateur pour avoir les chiffres relatifs au pourcentage d'assiduité, par parti, au comité. La réponse que le personnel a préparée me permet de constater que les députés ministériels ont été plus assidus aux réunions que les membres des autres partis, notamment du parti du député.

● (8.10 p.m.)

M. Peters: Monsieur le président, je ne me suis pas préparé pour débattre la question de la présence aux comités en général et je n'ai pas du tout l'intention de défendre mon parti à ce propos. Mais je siége dans plusieurs comités, dont celui de l'agriculture et de la colonisation, et quiconque a siégé à ce comité l'année dernière sait très bien que nous attendions toujours les députés ministériels pour

[M. Peters.]

commencer nos travaux. C'est toujours l'absence des députés de la majorité qui contraint le comité à terminer ses séances avant le moment prévu.

Je signale aussi que je suis membre de plusieurs autres comités, mais je ne possède pas les renseignements statistiques voulus pour parler des présences en général. Je ne puis que parler de ceux dont je fais partie. Je n'ai rien à redire à ce sujet, mais cette tendance existe aussi dans d'autres comités. Par exemple, au comité spécial des chemins de fer...

M. Moreau: Monsieur le président, je pose la question de privilège. L'honorable député laisse entendre que son assiduité au comité de l'agriculture lui a permis de comprendre les statistiques concernant l'assiduité aux séances de ce comité. Je voudrais consigner au compte rendu que l'assiduité du Nouveau parti...

M. le président: A l'ordre! Ce n'est pas une question de privilège. Je signale à l'honorable député que l'assiduité relative des membres aux séances des comités n'a rien à voir au débat en cours.

M. Moreau: J'invoque le Règlement...

M. le président: A l'ordre! L'honorable député de Timiskaming a la parole.

M. Peters: Monsieur le président, je conviens que le comité n'est pas saisi de cette question. Si j'ai soulevé ce point c'est uniquement parce que je me demandais si nous devions adopter de nouvelles heures où d'après mon expérience passée, il sera difficile qu'il y ait quorum. Je me demande si le gouvernement supprimera le quorum durant cette période. Il me semble que ce serait une excellente chose si celui qui présente la mesure d'initiative parlementaire pouvait prononcer son discours d'une demi-heure et ensuite aller souper sans que nous soyons obligés d'étouffer cette mesure. Si le gouvernement retirait ses membres pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, il pourrait toujours la contremander parce qu'il n'y aurait pas quorum.

Si nous envisageons une mesure de ce genre, n'est-ce pas plutôt stupide d'affirmer que cela nous donnera plus de temps pour nos débats? Pas un député n'est convaincu, je pense, que les bills d'initiative parlementaire servent à quelque chose. Lorsqu'ils présentent des bills d'initiative parlementaire, les simples députés constatent souvent que le gouvernement n'en tient aucun compte. Quiconque s'intéresse aux mesures d'initiative parlementaire et croit de quelque utilité l'heure qui leur est réservée, préférerait de